

Département du Var

VILLE DE SAINT CYR SUR MER

Arrondissement de
TOULON

Canton de
SAINT-CYR-SUR-MER

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 2020 – 07 - 25

Séance du 15 juillet 2020

Nombre de Conseillers 33

En exercice : 33

Présents 30

Représentés : 3

L'an deux mille vingt, le quinze juillet,

Le Conseil Municipal de la Commune de SAINT CYR SUR MER réuni, en raison du contexte sanitaire, à l'Espace Provence, conformément à l'information préalable de Monsieur le Préfet du Var, sur la convocation et sous la présidence de Monsieur le Maire.

OBJET :

Etaient présents : Monsieur Philippe BARTHELEMY, Maire

Adjoints : Mesdames GOHARD, GUIROU, SAMAT, VANPEE, Messieurs CORDEIL, FERRARA, HERBAUT, JOANNON, LUCIANO.

**DESIGNATION DES
REPRESENTANTS DU
CONSEIL MUNICIPAL AU
SEIN DES ETABLISSEMENTS
PUBLICS DE COOPERATION
INTERCOMMUNALE
ET DES SYNDICATS MIXTES**

Conseillers Municipaux : Mesdames AIELLO Béatrice, BEAUDOIN Anne-Laure, ETCHANCHU Helen, GENEVOIS Laura, GIACALONE Sabine, GROC Cynthia, MANOUKIAN Astrid, MONTLAUR Ambre, NEVIERE-MAESTRONI Mireille, ORSINI Christine, ROCHE-SANNA Corinne, Messieurs BERARD Alain, GUEGUEN Yannick, HOCQUET Dominique, LEPACHELET Jacques, MAUBE Yvan, OLIVIER Dominique, PEYRARD Christian, ROCHE Jean-Paul, VALENTIN Jean-Michel.

SYMIELECVAR

Etaient représentés :

Conseillers Municipaux : Madame Laurene CATANI (procuration à Madame Andrée SAMAT), Messieurs Bruno BAIXE (procuration à Monsieur Bruno JOANNON), Yohann PAMELLE (procuration à Madame Helen ETCHANCHU)

<<<>>>

Le Conseil Municipal nomme Monsieur Yannick GUEGUEN, Secrétaire de séance.

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Accusé de réception en préfecture
083-218301125-20200715-DEL20200725-DE
Date de télétransmission : 17/07/2020
Date de réception préfecture : 17/07/2020

Vu les procès-verbaux de l'élection du Maire et des Adjointes en date des 4 juillet et 15 juillet 2020,

Vu les dispositions de l'article L 2121-33 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les dispositions de des articles L5211-7 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°2020.07.07 portant sur la procédure de vote pour la désignation des représentants du Conseil Municipal au sein des Etablissements Publics de Coopération Intercommunale et des syndicats mixtes adoptée à l'unanimité,

Considérant que la Commune est membre du Syndicat Mixte départemental d'Electricité du Var (SYMIELECVAR),

Considérant la nécessité de désigner, 1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant qui représenteront la Commune au sein du Syndicat Mixte départemental d'Electricité du Var.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de désigner, à cet effet, Monsieur Christian PEYRARD comme délégué titulaire et Monsieur Jean-Paul ROCHE comme délégué suppléant.

Le Conseil Municipal, par :

25 voix POUR

8 ABSTENTIONS ((Messieurs Yvan MAUBE, Alain BERARD, Dominique HOCQUET, Mesdames Béatrice AIELLO, Mireille NEVIERE-MAESTRONI, Corinne ROCHE-SANNA) (Monsieur Dominique OLIVIER et Madame Laura GENEVOIS))

Désigne Monsieur Christian PEYRARD comme délégué titulaire et Monsieur Jean-Paul ROCHE comme délégué suppléant pour représenter la Commune au sein du Syndicat Mixte départemental d'Electricité du Var.

Ainsi fait et délibéré

Les Jour, Mois et An susdits

Pour extrait Conforme

Le Maire

Signature électronique

Philippe BARTHELEMY